

## **Centres de vacances**

La ville propose un choix de centres de vacances diversifié et de qualité en fonction de l'âge des enfants : séjours à la mer, à la montagne, à la campagne, à l'étranger...

Partir en centre de vacances, aller en « colo », c'est passer de l'ici à l'ailleurs... dans un cadre ludique et rassurant. C'est aussi découvrir de nouveaux copains, les animateurs, etc... Tout cela sera possible grâce aux séjours que la ville de Sevran te propose.

[Voir le programme pour l'été 2019](#)

### **Pré-inscription (nécessaire)**

[La fiche de pré-inscription](#) dûment remplie et un acompte de 30 € sont à remettre au service enfance (1, av. de Livry à Sevran).

### **Les pièces justificatives (documents originaux) à fournir lors de l'inscription définitive :**

- La fiche en votre possession « autorisation parentale et certificat médical » dûment remplie **avec cachet et signature du médecin traitant**,
- Le livret de famille
- Le carnet de santé de l'enfant, à jour de vaccination
- L'attestation de Sécurité Sociale sur laquelle figure votre enfant ou l'attestation de l'Aide Médicale Gratuite (C.M.U.), **si vous en bénéficiez**
- Les trois dernières fiches de paie (père **et** mère) (ou montant des Assedic, pension retraite..)
- L'avis d'imposition 2018
- Le justificatif du montant des allocations familiales et n° de matricule CAF, **le bon CAF**

Un certificat d'aptitude à la natation est à fournir **obligatoirement à l'inscription** pour la pratique des activités nautiques.

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial.

**N.B.** Réduction de 10% à partir du 2e enfant envoyé en centre de vacances par la ville de Sevran et qui ne bénéficie pas de bons vacances CAF.

Publié le 20 mai 2019